

Entreprises en difficulté

Vous dirigez une société. Votre gestion connaît « des hauts et des bas ».

Votre entreprise est-elle en difficulté ?

Il existe plusieurs critères permettant de définir une entreprise en difficulté. De manière générale, une entreprise est en difficulté lorsqu'elle peine à honorer ses échéances financières, qu'il s'agisse de mensualités de prêts, factures ou traites qui demeurent impayées.

Des difficultés sociales peuvent également entrer en cause : une mauvaise gestion du personnel, de nombreux départs ou un sous-effectif peuvent, avec la question financière, aggraver une situation.

La plupart des entreprises rencontrent des difficultés au cours de leur existence, sans que cela puisse être considéré comme problématique. Il y a un risque pour la santé de l'entreprise dès lors que les difficultés deviennent chroniques. Il existe alors plusieurs solutions procédurales pour tenter de stabiliser la situation, ou le cas échéant, cesser l'activité.

Pour information, tout dirigeant d'une société en état de cessation des paiements doit déclarer cet état au greffe du tribunal compétent dans les 45 jours qui suivent la cessation des paiements.

N'attendez pas qu'il soit trop tard on peut vous aider dans ces moments difficiles.

Contactez la Mairie qui vous orientera ou par mail :

mairie@cazoules.fr

contact@orliaguet.fr